



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Janvier 2015

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, M. François SCHNELL, Adjoints

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Richard ROBERT, Mme Sonia FROHN, Mme Isabelle BATISTA, M. Claude STRINTZ, M. Stéphane POUVIL, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS, M. Patrick BLANCHONG, Mme Myriam VIX.

Absents excusés : M. Gilbert KUNTZ,

M. Le Maire salue l'assemblée.

Il rappelle la tragédie du 7 janvier 2015 et demande une minute de silence à la mémoire des victimes.

Il salue le retour de Mme Francine BOUTY absente depuis quelques sessions.

Avant d'entamer l'ordre du jour il exprime ses remerciements :

- à M. Jacky KUNTZ pour le déneigement qu'il a réalisé dans la commune le lundi 26 Janvier.

- au comité de rédaction du « RETRO » et du dernier « BIC » pour : la qualité du travail (rédaction, mise en page), le suivi des travaux d'imprimerie et pour la distribution de ces bulletins rendue plus difficile par leur volume et leur poids. Il leur fait part des félicitations qu'on lui a exprimées à l'occasion de la parution de ces revues.

- aux différents acteurs de l'exposition « train à vapeur », qui s'est déroulée le 17 et 18 Janvier. Cette manifestation a eu un franc succès. Une lettre de remerciement a été transmise au Président de l'association « La Licorne de Saverne », M GASTEBOIS Didier.

Il informe aussi les conseillers de l'absence pour congés de maladie de l'ouvrier communal, M. André BAUER.

M. le Maire demande le RAJOUT de 2 points à l'ordre du jour :

- Remboursement des frais de régie
- Nomination des rues du lotissement

Ce rajout étant accepté il passe à l'ordre du jour.



2015.01.01 - Désignation du secrétaire de séance :

Eliane GASTEBOIS a été désignée secrétaire de séance.

2015.01.02.- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 Décembre 2014 :

Le compte-rendu du 15 Décembre 2014 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2015.01.03.- Indemnités des Recenseurs :

M. le Maire explique aux conseillers qu'après avoir désigné les agents recenseurs et l'agent coordinateur lors de la séance du CM du 15 décembre 2014, il convient de fixer leurs rémunérations. Il informe que l'INSEE met à disposition de la commune une dotation forfaitaire de **1358 €**

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 désignant les agents recenseurs et le coordinateur

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de répartir la dotation forfaitaire INSEE de 1358,00 € comme suit :

- Une rémunération forfaitaire de 500,00 € brute par agent recenseur dans le cadre du recensement du 15 Janvier au 14 Février 2015. Ce forfait sera versé à M. Sébastien VIX et Mme Emilie WATZKY à l'issue de cette période.



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Une rémunération forfaitaire de 358,00 € brute pour le coordonnateur communal. Ce forfait sera versé à Mme Emilie WATZKY à l'issue de cette période.

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à établir les mandats correspondants.

2015.01.04 : Indemnités régisseur :

M. le Maire informe le conseil municipal que le régisseur a droit à une indemnité annuelle de responsabilité. Cette indemnité est déterminée par un barème. Pour la régie de la commune d'Ernolsheim ce barème est de **110,00 euros brut** par an.

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents (arrêté du 28 Mai 1993 en francs).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- d'allouer au régisseur principal Mme Emilie WATZKY, responsable de la régie d'avances de la commune, une indemnité annuelle de responsabilité de 110,00 € brute, selon le barème fixé par l'arrêté en vigueur et autorise M le Maire à procéder à son règlement .

2015.01.05 : Remboursement des frais de régie

Melle Emilie WATZKY rappelle les grands principes d'une régie :

- dépenses d'un faible montant pour pallier à une urgence
- nature des dépenses limitée et définie par le conseil municipal.

Le conseil municipal dans sa délibération du 21 Décembre 2001 a défini quatre postes de dépenses : carburant, petit matériel, petites fournitures pour fêtes et cérémonies, timbres.

Or il arrive que l'employée et des bénévoles de la bibliothèque doivent se rendre à la BDBR de Truchtersheim pour des formations et la régie d'avances ne prévoit pas le remboursement des frais réels pour les repas des employés et bénévoles dans ces cas. Il convient donc de le prévoir.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de rajouter la ligne de dépense suivante en complément à celles prévues par la régie d'avances :

- remboursement des frais réels de repas pour formation (compte 6251).

2015.01.06 : Préparations budgétaires :

M. Le Maire explique que la phase de préparation budgétaire a démarré.

Pour permettre aux conseillers d'avoir une image concrète des dépenses et des recettes de la commune il leur avait transmis un tableau retraçant l'ensemble des mouvements (dépenses/recettes)



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

sur les sections de FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT avec indications du nom des entreprises, des organismes et détails des factures et des recettes.

Ce tableau est passé en revue avec les conseillers. Il donne le « réalisé » par article budgétaire et doit faciliter les prises de décisions pour l'élaboration du budget primitif.

M. Le Maire met en exergue les grandes lignes de dépenses et la faible marge de manœuvre.

Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal il s'agira de voter le budget 2015.

M. Le Maire annonce que le budget 2015 répondra à deux orientations principales :

→ Pas d'investissements notoires

→ Cessions d'actifs : quel avenir pour nos immobilisations ? (Rappè, par exemple, autres logements...)

M. Le Maire annonce que la construction d'une salle communale est maintenant sérieusement envisagée. Il a visité avec les deux adjoints la salle de Bosselshausen. Il souligne que l'objectif principal de cette visite n'était bien sûr pas de choisir une salle, mais plutôt de s'informer de la démarche : quelles sont les différentes étapes à respecter pour mener un tel projet ? avec quels partenaires ? quelles possibilités de financement ? etc... Il rappelle qu'un groupe de travail dédié à ce projet sera constitué le moment venu et que la concertation la plus large sera menée avec la population et les responsables d'association. En résumé la démarche relève du « ***il faut bien oser, commencer et commencer quelque part*** »

Cela étant précisé, M. Le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur la programmation des travaux et acquisitions 2015 suivants :

- Programme de remplacement de candélabres vétustes
- Extension du columbarium
- Acquisition d'un coffret électrique pour le messti
- Rénovation du monument aux morts
- Suite de la réfection du mur du cimetière
- Fleurissement du village et illuminations de Noël

2015.01.07 : Révision des loyers :

Par sa délibération du 05 Septembre 2014, le conseil municipal a décidé que la révision des loyers se fera tous les premiers Janvier suivant l'indice de référence des loyers (IRL) en vigueur au 4ème trimestre de l'année écoulée.

Le loyer concerné par cette décision est celui de :



M. ROCH - studio de la maison 78 Rue Principale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **vote** :

- **l'application** à compter du **1^{er} Février 2015** d'une augmentation de **0,37 %** au loyer à payer par M. ROCH pour l'appartement de la maison 78 qu'il occupe, *suivant l'indice de référence des loyers (IRL) en vigueur au 4^{ème} trimestre 2014, soit 125,29 (anciennement 124.44).*
- **la fixation** du nouveau loyer à payer par M. ROCH à **177,74 € TTC** par mois à compter du **1^{er} Février 2015 (anciennement 177,08 € TTC).**

- **autorise** M. le Maire à signer l'avenant au bail ayant trait à cette augmentation.

Par ailleurs Mme Michèle MULLER épouse PARISOT, 1^{ère} adjointe en charge du dossier, informe le conseil des dispositions suivantes :

- LOGEMENT 78A Rue Principale : Les charges d'eau et de chauffage des anciens locataires seront récupérées prochainement et payées en 2 fois suite à leur demande. Le logement vacant sera reloué à compter du 1^{er} Février. A cette occasion l'abonnement SDEA et la consommation d'eau seront pris en charge par le nouveau locataire.

- LOGEMENT 78, DUPLEX : Le logement sera vacant à compter du 01 février 2015. Des nouveaux locataires l'occuperont à compter du 15 Février 2015.

- LOGEMENT 86 Rue Principale, logement 1 : Les retards de loyer des anciens occupants du logement ont été acquittés courant décembre. La caution sera donc remboursée.

- LOGEMENT 86 Rue Principale, logement 2 : Suite à changement de situation, un nouveau bail a été établi pour ce logement. Ce nouveau bail fixe les nouvelles modalités de location, le nouveau loyer, la répartition et le montant des charges. L'ancienne caution sera restituée et une nouvelle caution sera demandée.

- PRESBYTERE, 2^{ème} étage : Mme Michèle MULLER épouse PARISOT qui avait eu comme mission par le Maire de faire la situation du parc locatif et du règlement des loyers et charges des différents locaux loués par la commune, a constaté qu'aucune facture d'eau n'avait jamais été présentée à l'occupant du 2^{ème} étage. Elle a demandé la régularisation à celui-ci et un accord pour un paiement en deux fois a été conclu.

2015.01.08 : Charges Presbytère :

Mme la Pasteure ARBOGAST Carole occupe le 1^{er} et le 2^{ème} étage du presbytère à titre gratuit.

Lors de deux réunions (18 septembre 2014 et 04 novembre 2014) organisées par la Mairie avec le



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Conseil Presbytéral représenté par M. Fabrice SCHELLENBERGER, vice-président, la répartition des charges concernant le presbytère et les autres locaux ainsi que les modalités de paiement ont été discutées et arrêtées de la manière suivante :

- EAU :

→ COMPTEUR RDC : le compteur sera au nom du conseil presbytéral. La consommation d'eau et les frais de compteur sont pris en charge par le conseil presbytéral.

→ COMPTEURS 1^{er} et 2^{ème} étage : abonnements au nom du locataire. Frais d'abonnements et consommations pris en charge par le locataire. (A noter que le compteur du deuxième étage sera démonté, tout sera imputé sur le compteur du 1^{er} étage)

- ELECTRICITE :

→ COMPTEUR RDC : le compteur sera au nom du conseil presbytéral. La consommation d'électricité et les frais de compteur sont pris en charge par le conseil presbytéral.

→ COMPTEURS 1^{er} et 2^{ème} étage : abonnements au nom du locataire. Frais d'abonnement et consommation pris en charge par le locataire (maintien des deux compteurs)

→ COMPTEUR derrière la tour : concerne la sonnerie des cloches, l'éclairage de l'église et l'atelier communal : compteur et consommation pris en charge par la commune

- CHAUFFAGE :

→ Presbytère :

50 % à la charge du locataire

25 % à la charge du conseil presbytéral

15% à la charge de la Fringuerie de DETTWILLER

10% à la charge de la commune.

A chaque remplissage de la citerne de gaz la facture sera répartie selon cette règle. Au départ du locataire le plein sera fait et le montant de la facture réparti comme indiqué ci-dessus.

L'entretien de la chaudière du presbytère est complètement pris en charge par la commune.

→ Eglise :

40 % à la charge de la commune

60% à la charge du conseil presbytéral.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents ces différentes répartitions et charge M. le Maire d'établir les titres nécessaires.



2015.01.09 : Dénomination des rues du Lotissement :

Lors de la séance du conseil municipal, du 30 Août 2013, M. le Maire, Jeannot SCHNELL , avait annoncé les noms retenus pour les rues créées dans le lotissement, mais la délibération n'avait pas été prise « officiellement ».

M. le Maire expose qu'une délibération est nécessaire. Comme les noms ont déjà été annoncés aux acquéreurs actuels et futurs ainsi qu'à divers organismes, il propose les mêmes dénominations.

Une discussion s'en est suivie à savoir s'il fallait apporter des modifications ou non.

Les membres du Conseil Municipal, décident à 3 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour, de maintenir le choix fait par l'ancienne équipe municipale et fixent les noms des rues du lotissement comme suit :

- 1) Place du 19 mars 1962
- 2) Rue des Pommiers
- 3) Rue des Cerisiers
- 4) Impasse des Saules.

2015.01.10 : Rapport des commissions :

COMMISSION FETE :

La commission s'est réunie afin d'identifier les différents endroits à mettre en valeur quant au projet d'illuminations de Noël 2015. Une étude de prix est à faire pour la préparation budgétaire. Ce projet se conduira sur plusieurs années.

Par ailleurs, la commission avait annoncé en début de mandat un projet de défilé carnavalesque. Elle s'est réunie lundi 20 Janvier 2015 et a décidé un défilé de carnaval qui aura lieu le 25 Février à 14h00. Le défilé commencera au cimetière et se terminera au stade du Frohnberg par un goûter offert par les membres de la commission. La communication autour de l'évènement sera du ressort de la commission. Un arrêté sera pris par M. Le Maire pour barrer la route principale le temps de la cavalcade.

COMMISSION FLEURISSEMENT : une réunion se tiendra prochainement avec M. BERNHARDT.

Pour inscrire le projet (village et rue des vergers) dans le budget primitif, une proposition chiffrée est à présenter rapidement.

2015.01.11 – Divers :

→ Vente de bois :

Une vente aux enchères de bois de fonds de coupe sera organisée à ECKARTSWILLER le 13 Février à 18h30 (Chêne, Hêtre et Bil). M. Jacky KUNTZ et M. Claude STRINTZ, membres de la commission « forêt » y assisteront.



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

→ Projet d'aménagement de la plate-forme au-dessus du tunnel de la LGV :

M. Le Maire et la 1^{ère} adjointe ont reçu M. RING, spécialiste d'archéologie, professeur d'histoire mandaté par RFF pour proposer des panneaux d'information à l'attention des promeneurs. Ils estiment qu'un aménagement de la plate-forme doit compléter ces panneaux. M RING partage cette analyse, mais rappelle qu'il n'est pas décideur. Un projet sera monté par la commune et présenté aux partenaires concernés.

→ PLU (plan local d'urbanisme) :

M. Le Maire rappelle que le POS de la commune prendra fin d'une façon « automatique » en 2017. Comme il l'avait déjà signalé il faudra le remplacer par un PLU (communal ou intercommunal). Pour préparer ce dossier il s'est rendu à une formation. Le sujet sera obligatoirement abordé en 2015 et une décision devra être prise.

→ Site INTERNET de la commune :

- M. Stéphane POUVIL en charge du dossier annonce l'ouverture officielle du site de la commune sous : www.ernolsheim.fr. Le site change d'architecture. Des informations existantes sur l'ancien site ont été reprises. Les partenaires seront invités à faire remonter à M. POUVIL les changements ou rajouts souhaités (texte, photos).

- M. le Maire remercie M POUVIL pour son travail fait en collaboration avec la COMCOM de la région de Saverne.

- M. le Maire insiste sur le fait qu'un site doit « vivre » et donc être tenu à jour et que tous ont un rôle à jouer pour que le site reste attractif.

→ Absence de l'ouvrier communal - propreté du village :

- Mme Myriam VIX fait état des problèmes de propreté du village (poubelles pleines, lavoirs sales, balayage des rues...) du fait de l'absence de l'ouvrier communal.

- M. Le Maire lui indique que quelques mesures « anticipatives » ont été prises (poubelles, déneigement, salage). Il n'en demeure pas moins que la commune aura à faire face à des imprévus. Il sollicite les conseillers pour contribuer à la propreté du village dans la mesure de leurs possibilités. Il informe également le Conseil qu'il s'est rapproché du Maire de Dossenheim pour envisager la possibilité d'intervention des ouvriers communaux de Dossenheim sur notre territoire.

→ Information des conseillers :

- Un point « information » est mis en place dans la salle du conseil à l'intention des conseillers. On y trouvera notes, journaux, revues etc.... Il ne remplacera pas l'information officielle règlementaire, il la complètera. Il sera alimenté par la secrétaire au fil de l'eau.

→ Eclairage public de la rue des Vergers :

- Mme Isabelle BATISTA signale que les tranches horaires des lampadaires de la rue des vergers semblent mal réglées. Une vérification sera demandée.

La séance a été close à 22 heures 54